

Bibles

Les institutions, les organisations et les personnes ainsi que les gouvernements ont un rôle propre et positif à jouer dans l'amélioration de la coopération entre les gouvernements et les peuples et l'application des dispositions de l'Acte final.

Le député de Fraser Valley Ouest nous a demandé de parler brièvement et bien entendu je respecterai son désir. Pour terminer, je dirai que dans son discours de clôture le 9 mars, le Canada a dit bien clairement qu'il ne cesserait pas de s'intéresser aux questions humanitaires simplement parce que la conférence de Belgrade était terminée. Au contraire, nous continuerons à poursuivre énergiquement ces objectifs au cours des mois et des années à venir en attendant la conférence de Madrid en 1980. A ce moment-là, nous aurons de nouveau l'occasion d'étudier dans quelle mesure tous les pays participants ont respecté l'Acte final à l'égard des droits de l'homme, ce secteur très important qui englobe les questions dont le député de Fraser Valley Ouest nous a parlé avec tant d'éloquence cet après-midi.

Des voix: Bravo!

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Fraser Valley Ouest (M. Wenman) d'avoir eu l'initiative de présenter à la Chambre la motion ci-après:

Que, de l'avis de la Chambre, la délégation canadienne à la Conférence de Belgrade sur les accords d'Helsinki devrait demander au gouvernement de l'Union Soviétique de lui garantir que les personnes qui rendent visite à des amis ou à des parents en Union Soviétique auront l'autorisation d'apporter avec eux des bibles et autres ouvrages religieux ou de leur en faire parvenir.

Je suis d'accord pour que nous ne discutons pas très longtemps de cette motion. J'exhorte les députés à l'approuver à l'unanimité afin de bien marquer notre position à l'égard de l'accord d'Helsinki et des relations que nous voulons établir avec les personnes qui, en URSS, sont considérées comme des dissidents, voire des indésirables.

Mes grands-parents sont venus d'Ukraine, il y a plus de cent ans. Ils ont vécu là-bas pendant une génération ou deux, après avoir émigré d'Allemagne. Le lot des Mennonites a toujours été de se rendre d'un pays à l'autre en quête de la liberté de pratiquer leur religion selon leur conscience. La grande impératrice Catherine leur avait promis cette liberté en Russie, et ils en ont joui pendant de nombreuses années. Toutefois, vers la fin des années 1880, ils ont commencé à être inquiets parce que la Russie des tsars était en pleine révolution et qu'il allait falloir prendre les armes. Par conséquent, mes ancêtres ont cherché une autre terre d'asile et ils sont venus au Canada, il y a plus de cent ans de cela. J'ai encore de nombreux parents éloignés qui vivent toujours en Russie.

Pendant les années vingt, 25,000 autres Mennonites sont partis de Russie pour venir s'installer au Canada dans l'espoir d'y trouver la liberté religieuse et d'échapper aux persécutions auxquelles ils étaient en butte sous le régime communiste de l'Union soviétique. On ne leur a pas accordé la liberté de conscience que leur avait promise le gouvernement précédent. Même aujourd'hui, bien que la constitution soviétique leur garantisse en théorie la liberté de conscience et de culte, ils n'en jouissent pas en réalité. Les Mennonites, les adeptes de la foi pentecostale, les Baptistes et les membres de nombreuses autres dénominations religieuses doivent se réunir en secret, dans les bois ou dans des caves. Ils se réunissent à la dernière minute afin que le KGB ne sache pas le moment où la réunion va avoir lieu et ne puisse les découvrir. C'est ce qui se passe en

dépôt du fait que la constitution leur garantisse la liberté de culte.

● (1732)

C'est parce que je sais que nombre de mes parents éloignés sont encore en butte à des poursuites que je déplore le fait que le Canada ait signé l'accord d'Helsinki. Pour moi, ce document est vide de sens et ne mérite pas d'être pris au sérieux. Puisque cet accord a été signé, je trouve que nous nous devons de rappeler au gouvernement qu'en dépit de cet accord, les droits de la personne ne sont pas respectés. Les communistes ne respectent pas leur signature. Pas plus tard que la nuit dernière, dans l'une des églises de quartier de ma ville, nous avons pu entendre un compte rendu des événements les plus récents. Il est encore difficile de faire entrer des bibles dans ce pays. Lorsque les touristes, comme on les appelle, se présentent à la frontière russe, les douaniers démontent littéralement leurs voitures pour s'assurer que des bibles et des nouveaux testaments ne sont pas introduits en contrebande. On en est arrivé au point où chaque touriste a le droit de n'amener qu'un seul exemplaire de chacun de ces livres. Ils peuvent donc amener dans ce pays une Sainte Bible et un Nouveau Testament. Ceux-ci sont imprimés en Allemagne pour le peuple russe.

Beaucoup de citoyens soviétiques ne sont pas autorisés à avoir de bibles chez eux. D'après la loi, les enfants âgés de moins de 18 ans n'ont pas le droit de participer au culte religieux. Les Russes estiment que jusqu'à cet âge, ils subissent encore un lavage de cerveau de la part de leurs parents et par conséquent, il convient de les placer sous la protection de l'État. Ils ne sont donc pas autorisés à assister au culte librement. Il n'y a pas d'enseignement religieux le dimanche, car ce serait considéré comme de la propagande. Les gens ne peuvent comprendre là-bas que dans notre pays les enfants puissent se rendre librement à l'église et assister aux leçons d'Écriture sainte. Ils n'arrivent pas à croire qu'il y ait des magasins au Canada qui se spécialisent dans la vente de bibles et d'ouvrages religieux.

Les Russes font beaucoup d'esbroufe avec cette très grande église baptiste de Moscou qui invite à prêcher des personnalités religieuses en vue, qui y vont d'ailleurs. Ce que constatent à l'envie les Américains et les Canadiens qui y vont prêcher, c'est que les chrétiens y font preuve d'une soif indicible de la parole qui leur est donnée à cette occasion.

Les villes importantes ont de grandes églises, mais lorsqu'on quitte les régions métropolitaines pour se rendre dans les villages et les hameaux, on y trouve peu ou pas d'église. Celui qui a des convictions religieuses est traqué et puni. Je pense au cas de M. Georg Vins, prédicateur baptiste d'URSS. Il est en prison. Suivant diverses rumeurs fondées sur des observations précises, il serait peu à peu empoisonné dans sa prison.

Son fils marche sur ses traces; il est maintenant lui aussi prédicateur baptiste. Il a récemment perdu son emploi. Il ne peut conserver de travail parce qu'il prêche à l'église. Et comme il est sans travail, il est considéré comme parasite, donc puni et mis à l'amende parce que n'ayant pas d'emploi. Voilà le panneau qui est tendu en Russie à celui qui propage ou exprime sa foi. Il perd son emploi, et devenant sans emploi il est puni derechef comme étant à la charge de l'État.